



Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie

260 - Accompagnement des personnes handicapées

260 - Accompagnement des personnes en situation de handicap - Propositions financières - Budget primitif 2018

Rapport n° CD/2017/114

Service Chef de file :

F - Mission autonomie

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider de l'adoption des crédits correspondant aux actions d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'Action du Département sur l'Eurométropole de Strasbourg

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	26010	F	Actions spécifiques dépendance personnes en situation de handicap	141 130,00	126 533,00	197 000,00
			TOTAL	141 130,00	126 533,00	197 000,00

Accompagner les personnes en situation de handicap dans le cadre d'une politique de l'autonomie proche de chacun, c'est être présent aux côtés des usagers et des acteurs locaux pour les accueillir, les aider et soutenir leurs initiatives.

Accueil et information des usagers

L'accueil inconditionnel en territoire assuré par les UTAMS et les centres médico-sociaux sera renforcé, en accompagnant les équipes par des formations et une meilleure diffusion des informations à destination des usagers dans les lieux d'accueil en territoire.

L'accueil physique et téléphonique reste assuré à la Maison de l'autonomie. Cet accueil poursuivra son amélioration qualitative avec une attention particulière portée à l'accueil téléphonique.

Une programmation annuelle de manifestations, largement ouverte aux partenaires, rassemblera sous l'appellation des « Rendez-vous de l'autonomie » divers événements visant à mieux faire connaître la perte d'autonomie (handicap et vieillissement) et ses enjeux au grand public ainsi qu'aux partenaires.

Pour l'année 2018, les thématiques suivantes sont proposées :

- Habitat inclusif,
- Vie intime affective et sexuelle,
- Culture et autonomie,
- Participation à la vie politique et citoyenne,
- Journée porte ouverte autour de la santé mentale.

Il est proposé que cette programmation soit désormais déclinée en territoire.

Accompagnement des situations individuelles et coordination des acteurs

Le déploiement des Plateformes Territoriales d'Appui (PTA), dispositif d'appui à la coordination autour des situations complexes aux bénéficiaires des médecins traitant, va venir compléter l'offre de prise en charge individuelle en territoire. Ces PTA s'articuleront avec le dispositif des MAIA, chargé de travailler à l'amélioration structurelle de l'offre.

Les travaux de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) viendront, eux aussi, compléter les modalités de prise en compte des spécificités locales autour de l'accompagnement des situations individuelles.

Le Département sera présent, aux côtés de ses partenaires des champs sociaux, médico-sociaux et sanitaires pour accompagner et faciliter le déploiement de ces futures PTA et ainsi améliorer la prise en charge de situations individuelles complexes.

Mode d'action 26010 : Actions spécifiques dépendance personnes handicapées

Les crédits de ce mode d'action permettent de soutenir par des subventions des actions, projets et structures qui participent à la mise en œuvre de la politique départementale et font levier sur leurs territoires.

L'augmentation des crédits proposée tient compte de la nouvelle convention signée avec l'association de l'Arche à Strasbourg, pour un montant complémentaire maximal de 50 000€ annuel.

Il est proposé qu'une réflexion soit engagée en 2018 pour redéfinir les critères d'attribution de ces crédits, notamment pour les subventions, en cohérence avec les axes de la politique de l'autonomie du Département.

La Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie, réunie le 09 novembre 2017, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- des inscriptions budgétaires pour 2018 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 260 – Accompagnement des personnes en situation de handicap

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY